



Numéro de l'avis de contravention "d"

6215167213



AVIS DE CONTRAVENTION

Le site www.antai.gouv.fr vous permet de réaliser gratuitement vos démarches et de suivre l'avancement de votre dossier d'infraction. Il est le seul site officiel habilité à recevoir les contestations en ligne.

Date de l'avis de contravention

17/11/2020

Madame, Monsieur,

Une infraction a été relevée à votre rencontre dont le détail figure ci-dessous.

ZA4 ACO010100006215167213
158838 9361 2051
1/ 2 1 122

Date d'avis de contravention

V17.00.01.03.09390167 6215167213 ACFR FRFR

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

DEPLACEMENT HORS DU LIEU DE RESIDENCE SANS DOCUMENT JUSTIFICATIF CONFORME DANS UNE CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE EN ETAT D'URGENCE SANITAIRE OU EN ZONE DE CIRCULATION ACTIVE DU CORONAVIRUS.

- Prévue par Art. L. 3131-15 §1 2°, art. L. 3131-13 du C. de la santé publique. Art. 1 §1 1°, §II, §VII, §VIII, art. 2 loi 2020-856 du 09-07-2020. art.50 §1 C) du décret 2020-860 du 10-07-2020.
- Réprimée par Art. L. 3136-1 al. 3 du C. de la santé publique.

Date / heure : le 10/11/2020 à 15h30
Lieu : RD5
. COURNONTERRAL - 34 "e"

Agent verbalisateur

. Agent verbalisateur N° : 00154012
. Code Service : 28029

Type de contravention

Articles visés

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet www.antai.gouv.fr ou appelez le 0811 871 871 (0,05 €/min + prix d'un appel normal)..

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

N'effectuez pas de paiement.
Réalisez gratuitement votre démarche sur le site www.antai.gouv.fr. Sinon, complétez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :

L OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE MONTPELLIER
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9 "a"

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende sur le site www.amendes.gouv.fr ou en utilisant les autres modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction (article 529 du Code de procédure pénale).

Montant de l'amende :

Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à : 135 €

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 17/11/2020, le montant de votre amende est majoré : 375 €

Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale.

INFORMATION

Traitement automatisé des données à caractère personnel
Le ministère de l'intérieur est responsable du traitement automatisé des infractions selon les modalités décrites au sein de l'arrêté du 13 octobre 2004 portant création du système de contrôle automatisé.

Les données recueillies dans ce cadre et précisées dans l'arrêté sont conservées pendant une durée maximale de 10 ans et destinées au traitement des infractions par le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice et la direction générale des finances publiques.

Vous pouvez exercer un droit d'accès ou de rectification relatifs aux renseignements vous concernant et ayant fait l'objet d'un traitement automatisé (art. 70-18 à 70-20 de la loi du 5 janvier 1978). Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de :

Données personnelles CNT - CS 74000 - 35094 Rennes Cedex 9.

En cas d'absence de réponse, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL par voie électronique ou par courrier.

33362151672131 11

